

Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 18 mars 2025

AUGMENTATION DU TAUX DES DROITS DE MUTATION

M. COUNIL. Quelques mots au nom du Groupe des Élus de gauche à propos de cette séance ordinaire qui porte donc une seule délibération.

Je commencerai par exprimer un regret. Normalement, une séance du Conseil départemental commence par l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, comme le prévoit l'article 12 de notre règlement intérieur, qui précise que le PV de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Je pense qu'il aurait été utile aujourd'hui de disposer du procès-verbal de la séance du DOB, puisque la question des DMTO a été débattue à cette occasion. Dans l'expression que j'avais eue alors au nom de notre groupe, j'avais interrogé sur ce que vous comptiez faire de cette possibilité d'augmenter les droits de mutation ; je me souviens d'une réponse très floue. C'est la raison pour laquelle disposer du texte aurait été utile. Après cette réponse très floue, nous nous retrouvons, de façon prématurée par rapport au vote du budget, pour voter cette hausse des DMTO, que vous avez justifiée à l'instant, Monsieur le Président de la commission.

La délibération propose donc d'augmenter de 0,5 % cette taxe. Il est clair que plusieurs arguments plaident en faveur de cette hausse. D'abord, elle répond à une nécessité pour maintenir notre capacité d'investissement et surtout, on l'a bien compris, pour répondre à une urgence sociale, celle de la politique de l'enfance. Cette hausse peut être utile également afin d'éviter une dégradation plus grande des finances du Conseil départemental. Après la perte de nos leviers fiscaux, elle constitue la seule marge de manœuvre sur laquelle nous avons véritablement la main.

Nous ne faisons pas partie des personnes qui pensent que notre pays est « shooté » à la dépense publique, nous ne faisons pas partie des personnes qui, par dogmatisme, pensent qu'il faut refuser d'augmenter les impôts, car nous considérons que l'impôt est utile et qu'il est un outil de redistribution.

Cette hausse – dernier argument – est limitée à 0,5 %, ce qui représente un surcoût de 500 euros par tranche de 100 000 euros d'achat. Elle est limitée dans le temps jusqu'en 2028. Elle exclut les primo-accédants. Nous savons que c'est un enjeu majeur en termes d'immobilier et, finalement, elle ne touche pas les personnes les plus précarisées. L'ensemble de ces arguments plaident clairement en faveur de cette taxe.

Il n'en reste pas moins que nous ne voterons pas favorablement la hausse du taux de cette taxe. Notre position tient uniquement à un problème de méthode. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour voter de façon prématurée alors que finalement le débat d'orientations budgétaires, lors duquel nous avons posé cette question, aurait pu permettre de la trancher. La question a été posée, il n'y a pas eu de réponse claire. Aujourd'hui, la réponse arrive, mais de façon un peu déconnectée du budget général. C'est là que réside le principal problème de la réunion de ce matin. En fait, vous nous proposez d'augmenter les recettes de 3 à 4 millions d'euros, ce sera plutôt 3 millions cette année au regard de la situation immobilière et du décalage, sans que nous connaissions véritablement l'équilibre général du budget.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons dit que nous étions prêts à travailler avec vous pour déterminer les efforts nécessaires au regard de la ponction de l'État sur notre budget, laquelle représente à peu près 8 millions d'euros. Les échanges n'ont pas véritablement eu lieu.

Aujourd'hui, notre position d'élus de la minorité fait que nous ne connaissons quasiment rien du budget que vous nous proposerez les 3 et 4 avril. Nous ne savons pas sur quelle tranche, sur quelle partie du budget vous allez faire porter les efforts. Demander une augmentation des recettes sans que l'on connaisse véritablement l'équilibre général du budget pose un véritable problème.

Si cette délibération avait été présentée dans le cadre du budget général, nous l'aurions probablement votée, mais au regard de notre méconnaissance actuelle des choix qui seront les vôtres, nous ne pouvons pas valider cette augmentation. Voilà